

N°57

FÉVRIER 2024

Le VERNET

Bulletin semestriel d'informations municipales

SOMMAIRE :

LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LE PATRIMOINE COMMUNAL

LA VOIRIE COMMUNALE

LES PÂTURAGES COMMUNAUX

LA VIE SCOLAIRE

LES ASSOCIATIONS

LES MANIFESTATIONS

MUNICIPALES 2024

LE MOT DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Chères et chers amis,

Ce bulletin illustré vous présente la synthèse des décisions prises par votre conseil municipal au cours du semestre passé et qui seront mises à exécution cette année.

Notre permanente préoccupation est de vous permettre d'accéder aux équipements et services publics de proximité indispensables à notre vie de tous les jours. Pour la Commune, le secrétariat de mairie, l'agence postale, l'entretien et le déneigement des voies communales, l'école et la maison de santé intercommunales, l'urbanisme, la piscine ; pour P2A, l'eau, l'assainissement, la collecte des OM ; pour le département, les RD 457 et 900, le collège.

Notre choix auquel vous n'avez cessé d'apporter votre soutien est aussi clair que déterminé : protéger les espaces pastoraux et les forêts, les équiper (pistes, eau, débroussaillage, cabanes pour les



bergers...) tout en favorisant l'accueil d'activités touristiques respectueuses de l'environnement exceptionnel que nous ont confiés nos anciens.

Il est également de notre responsabilité de préparer l'avenir de notre petite collectivité de montagne.

Nous soutenons activement et encourageons les nombreuses manifestations festives à l'organisation desquelles participent beaucoup d'entre vous, que nous remercions vivement : le gâteau républicain, la fête de la Saint Pancrace, la fête de la transhumance, la fête de la pêche, la fête de la montagne, la fête du village, l'anchoiade, la fête du retour, le repas des aînés.

Cette convivialité est pour nous essentielle à notre communauté villageoise.

À très bientôt.

Pour l'équipe municipale
François Balique



Directeur de publication : François Balique
Réalisation : Éditions du Fournel 
05120 L'Argentière-La Bessée – Tél. 04 92 23 15 75
Photos : Marie-Noëlle, Adriana
Dépôt légal : février 2024



Travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie – Avenants

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du maître d'œuvre l'informant que, pour assurer la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve les 5 avenants suivants :

- l'avenant n° 1 au marché du 29 mai 2019 relatif au lot n° 1 Charpente Couverture, avec la Société Cluze, portant sur les travaux modificatifs demandés par le Bureau de Contrôle dont les coûts s'élèvent à 6 500 € H.T. soit 9 000 € T.T.C., ce qui porte le prix de ce marché à 103 616,00 € H.T.
- l'avenant n° 1 au marché du 29 mai 2019 relatif au lot n° 2 Maçonnerie, avec la Société Gamba, pour incorporer les volets roulants des 3 fenêtres des bureaux, dont les coûts s'élèvent à 3 637,92 € H.T. soit 4 365,50 € T.T.C., ce qui porte le prix de ce marché à 46 489,45 € H.T.
- l'avenant n° 2 au marché du 29 mai 2019 relatif au lot n° 1 Charpente Couverture, avec la Société Cluze, portant sur les travaux d'étanchéité de la toiture et le remplacement de poteaux usagers par des poteaux mélèze, dont les coûts s'élèvent à la somme globale de 6 400 € H.T. soit 7 680,00 € T.T.C., ce qui porte le prix de ce marché, avenant n° 1 compris, à 110 016,00 € H.T.
- l'avenant n° 1 au marché du 29 mai 2019 relatif au lot n° 4 Cloisons Doublage – Faux plafonds, avec la SASU Yann Mero, portant sur la pose d'une cloison placo en lieu et place de celle prévue en bois au niveau du sas d'entrée, dont le coût s'élève à 1 200,00 € H.T. soit 1 440,00 € T.T.C., ce qui porte le prix de ce marché à 25 370,00 € H.T. ;
- l'avenant n° 1 au marché du 29 mai 2019 relatif au lot n° 6 Revêtement Sol Peinture, avec la Société Tron Noël, pour le remplacement de la peinture au sol des bureaux par du revêtement synthétique, dont le coût s'élève à 5 744,25 € H.T. soit 6 893,10 € T.T.C., ce qui porte le prix de ce marché à 43 924,25 € H.T.

LE PATRIMOINE COMMUNAL

Location d'un local communal vacant

Le Conseil Municipal donne en location, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2023, à M. Antoine Messialle pour un loyer mensuel de 150 € indexé, pour y exercer l'activité professionnelle d'ostéo articulaire et d'énergétique chinoise, la partie aménagée du local communal situé 2, rue du Serre.

Le Pavillon d'Hannibal Convention avec le Musée Gassendi

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre proposée par la Ville de Digne les Bains pour définir les conditions de l'occupation du terrain d'emprise et de l'entretien de l'œuvre artistique « Le Pavillon d'Hannibal » qui appartient à la collection d'œuvres d'art du Musée Gassendi selon les conditions suivantes :

- reconnaissance du statut d'œuvre de l'esprit de l'œuvre « Le Pavillon d'Hannibal » située sur la parcelle communale cadastrée section A n° 905 ;
- reconnaissance à l'auteur de cette œuvre, M. Trevor Gould des droits d'auteurs relatifs à cette œuvre d'art ;

- renonciation par la Commune pour cette œuvre d'art aux règles de l'accession immobilière prévues par les articles 551 et suivants du Code Civil ;
- reconnaissance de l'intégration de « Le Pavillon d'Hannibal » dans les œuvres d'art des collectivités publiques du Musée Gassendi et sa soumission aux articles 2 451-5 et 2 451-7 du Code du Patrimoine ;
- obligation d'entretien et de conservation de l'œuvre d'art « Le Pavillon d'Hannibal » à la charge de la Ville de Digne les Bains ;
- obligation de la Commune de Le Vernet d'assurer le libre accès du public à l'œuvre d'art « Le Pavillon d'Hannibal ».



LE PATRIMOINE COMMUNAL



Travaux de mise aux normes thermiques de la maison communale de Goudeichard

Attribution des travaux

Après l'examen comparatif des offres reçues dans le cadre de la consultation des entreprises, le Conseil Municipal attribue :

- le lot n° 1 des travaux d'isolation thermique du logement communal de Goudeichard à Bati-naturel, M. Pierrick Lasnier de Solignac-sous-Roche (43130) pour le prix, non soumis à la TVA, de 37 192,50 € avec un acompte de 30 % à la notification du marché.
- le lot n° 2 portant sur la fourniture et la pose de 13 fenêtres – portes fenêtres et 12 volets en pin massif, du logement communal de Goudeichard, à Bati-naturel, M. Pierrick Lasnier de Solignac-sous-Roche (43130) pour le prix, non soumis à la TVA, de 23 377,70 € avec un acompte de 30 % à la notification du marché.
- le lot n° 3 portant sur la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur Air/Eau et des 10 radiateurs du logement communal de Goudeichard,

à la Société Gapençaise de Chauffage de Gap (05002) pour le prix de 13 994,45 € H.T.

- le lot n° 4 portant sur la fourniture et la pose de chéneaux du logement communal de Goudeichard, à la Société Cluze de Le Brusquet (04420) pour le prix de 2 695,00 € H.T.
- le lot n° 5 portant sur la fourniture et la pose du revêtement du sol du logement communal de Goudeichard à Bâti-naturel, M. Pierrick Lasnier de Solignac-sous-Roche (43130) pour le prix, non soumis à la TVA, de 9 788,40 € avec un acompte de 30 % à la notification du marché.

Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, nommé « Fonds vert », l'État a attribué à la Commune de Le Vernet une subvention de 68 721 € (80 %) pour le financement des travaux de mise aux normes thermiques du bâtiment communal de Goudeichard pour un coût total du projet retenu de 85 901,79 € H.T.

Suite à la consultation des entreprises pour la dévolution de ces travaux, leur coût global s'élève à 87 048,05 € H.T.

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant de ces travaux :

- coût des travaux..... 87 048,05 € H.T.
- subvention Fonds Vert de l'État 68 721,00 €
- autofinancement 2023 18 327,05 €



LE PATRIMOINE COMMUNAL

Contrat de location de l'association Tis'Anes Demande de prolongement de la durée de la franchise du loyer

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance du Président de l'Association Tis'Ânes du 26 août 2023 qui, en considération des dépenses d'investissement de plus de 8 000 € qu'elle a dû réaliser pour rendre utilisable les locaux de l'ensemble immobilier de Goudeichard loué à la Commune de Le Vernet par contrat du 26 octobre 2022, demande la prolongation pour une durée de 1 an de la franchise totale de 6 mois de la redevance prévue par le contrat de location.

Le Conseil Municipal décide de prolonger jusqu'au 30 juin 2024 la durée de la franchise totale de la redevance dont le terme est fixé par l'article 5 du contrat de location du 26 décembre 2022 au 30 juin



2023 et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n° 2 de ce contrat portant sur cette modification du contrat de location.





Remplacement de convecteurs connectés dans les chambres de l'établissement l'Inattendu

Monsieur le Maire expose que les récentes augmentations du coût de l'énergie électrique, nécessitent de procéder au remplacement des 22 convecteurs des 11 chambres de l'établissement l'Inattendu, qui sont vétustes et énergivores, par de nouveaux radiateurs électriques performants et connectés permettant au gestionnaire d'en contrôler la consommation d'énergie.

Le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement des 22 convecteurs vétustes et énergivores des 11 chambres de l'établissement l'Inattendu par des convecteurs performants et connectés et retient l'offre de la SARL Gapençaise de Chauffage du 02/11/2023 pour le prix global de 8 795,62 € H.T.

Financement de travaux Demande de prêt CRCA

Monsieur le Maire rappelle que, pour assurer le paiement de la partie non subventionnée des travaux supplémentaires de réhabilitation et de mise aux normes du bâtiment de la mairie, d'aménagement de la salle culturelle du Haut-Vernet, d'isolation thermique de l'immeuble communal de Goudeichard, du remplacement de 2 portes fenêtres dans un appartement de la résidence Auzet et de celui des 22 convecteurs de l'ensemble communal du Passavous, il est nécessaire de souscrire un emprunt de 68 000 €.

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 68 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 15 ans au travaux fixe de 4,85 %.

LE PATRIMOINE COMMUNAL

Acquisition de la parcelle cadastrée Section B n° 528 pour l'aménagement du site de collecte sélective des OM du Haut Vernet et l'aménagement d'un parking public

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la propriétaire de la parcelle non constructible située au Haut Vernet cadastrée Section B n° 528 d'une superficie de 1 904 m², qui propose de la céder à la Commune, pour le prix de 9 500 € (5 €/m²) net vendeur.

Le Conseil Municipal décide de procéder à cette acquisition pour permettre à la Commune d'aménager, sur ce terrain, les 2 équipements publics indispensables pour le quartier du Haut Vernet que sont la réalisation du site de collecte sélective des ordures ménagères et l'aménagement d'un parking équipé d'une borne de recharge pour véhicules électriques.



LA VOIRIE COMMUNALE

Procédure d'alignement de la rue du Presbytère

Monsieur le Maire expose que, outre la libre circulation des piétons, la rue du Presbytère doit pouvoir assurer la continuité de la circulation des véhicules légers en cas d'obstacle sur la RD 457 dans sa traversée du village.

La continuité de cette desserte nécessite de garantir la largeur de cette rue en délimitant, par un arrêté d'alignement, la limite entre le domaine public communal routier auquel appartient cette rue et les propriétés privées riveraines.

Vu les articles L112-1 à L 112-8 et R 141.4 à R 141.10 du Code de la Voirie Routière,

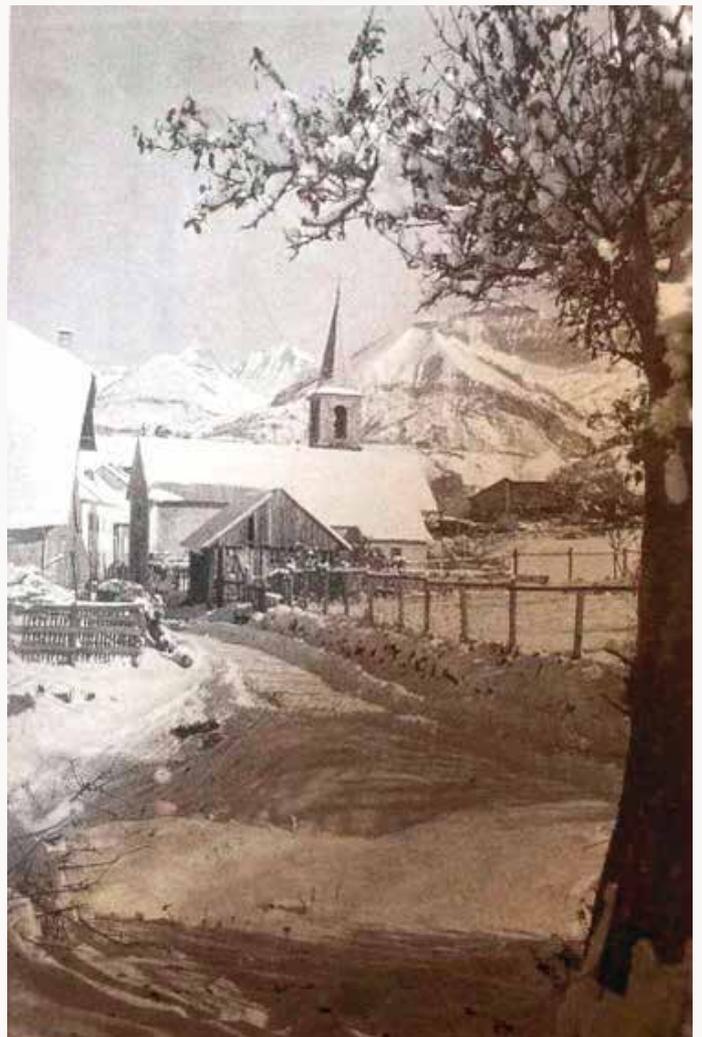
Le Conseil Municipal décide de procéder à la délimitation de la rue du Presbytère et de déterminer par un plan d'alignement sa limite précise avec les propriétés riveraines afin de permettre l'emprunt de cette voie communale par les piétons, vélos, animaux et véhicules automobiles légers et désigne M. Pierre Lagarde, géomètre-expert à Sisteron, pour établir les projets des plans d'alignement et parcellaire qui seront soumis à une enquête publique avant leur adoption par le Conseil Municipal et le prononcé de l'arrêté d'alignement.

Déploiement sur le département des Alpes de Haute Provence du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) Convention de participation financière de la Commune de Le Vernet avec le SDE04 (Syndicat d'Énergie des Alpes de Haute-Provence)

Le Conseil Municipal décide :

- de transférer la compétence « IRVE » (Infrastructures pour véhicules électriques hybrides) au SDE04, et accepte les modalités d'implantation de bornes sur le territoire de la Commune de Le Vernet et sa participation financière,

- accepte, dans le cadre d'un équipement correspondant à une recommandation du SDE04, que pour toute nouvelle borne déployée à compter d'octobre 2023 (avec l'accord formel de la Commune), le SDE04 avancera les fonds nécessaires et se chargera de demander toute subvention mobilisable et le reste à charge sera partagé à part égale entre la Commune et le SDE04.



Tarifs de déneigement 2023/2024

Le Conseil Municipal reconduit ainsi qu'il suit, pour l'hiver 2023/2024 le tarif du précédent hiver de la prestation communale de déneigement des voies privées situées sur le territoire de la Commune, en fonction de la longueur de la voie à déneiger :

- moins de 10 m..... 65 €
- de 10 à 50 m..... 120 €
- au-delà de 50 m..... 190 €

LA VOIRIE COMMUNALE



Sécurisation de la rue principale du village (RD 457) et de la partie du CD 900 traversant l'agglomération

Le Conseil Municipal :

- décide de procéder à la pose de 2 radars pédagogiques sur le CD 900 et d'un ralentisseur amovible à l'entrée du village sur la RD 457 dont les coûts s'enlèvent, selon les devis de la Société Miditraçage d'Apt (84) et de la Société l'Achat Public (26) aux sommes respectives de 10 195,92 € H.T. et 18 457,15 € H.T. soit un cout global de 28 653,07 € H.T.
- adopte le plan de financement de ces travaux :
 - montant des travaux H.T. 28 653,07 €
 - subvention départementale
(amendes de police 2023) (50 %) .. 14 326,53 €
 - autofinancement 2023 (50 %) 14 326,54 €

et rappelle les conditions de l'intervention de la Commune pour le déneigement des voies privées nécessaires à la bonne organisation du service :

- les personnes intéressées devront déposer une demande écrite et s'acquitter, en fin de saison, du montant de la redevance applicable à la longueur de leur voie par la signature de la convention à passer avec la Commune au plus tard le 30 novembre 2023.
- pour chaque voie privée, dont l'usage est commun à plusieurs propriétaires (copropriétés, lotissements et autres), il devra être désigné une personne responsable chargée de la signature de la convention de paiement de la redevance applicable à la voie.
- la prestation de déneigement ne comprend pas le sablage.
- la Commune se réserve le droit de ne pas accepter le déneigement des voies privées dont la configuration, la structure ou l'état d'entretien sont incompatibles avec la bonne exécution de la prestation.



LES PÂTURAGES COMMUNAUX

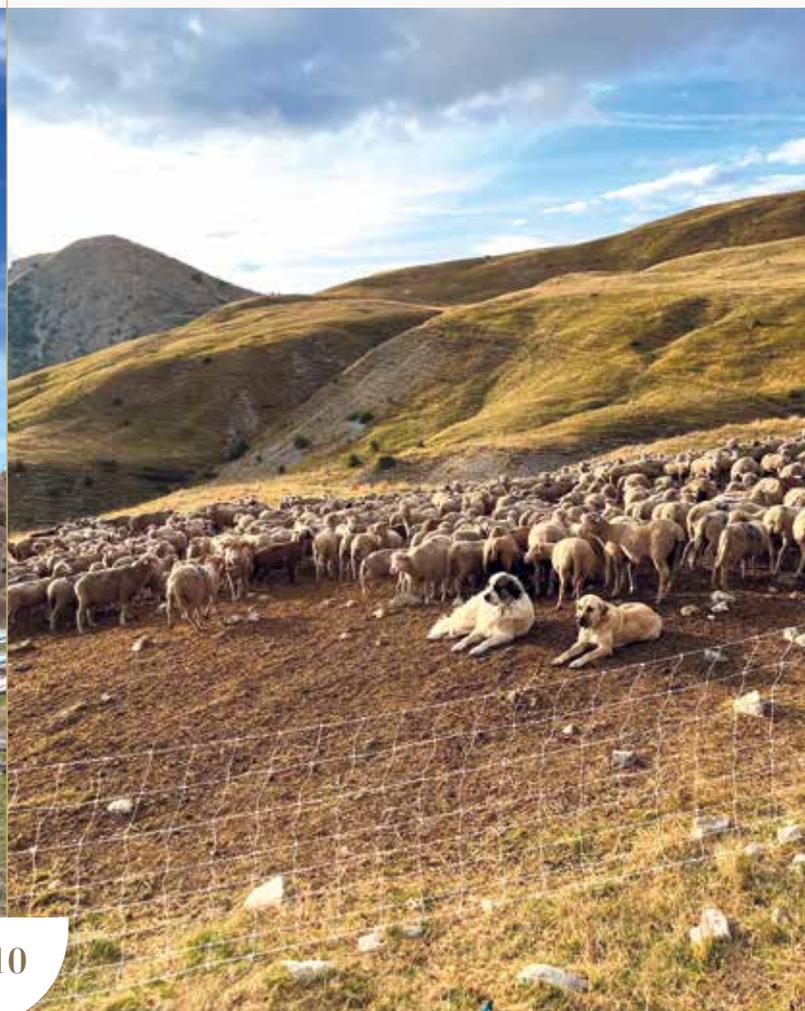


Travaux de broyage des rémanents de la coupe de réhabilitation du pâturage de la Vieille Cabane

Le Conseil Municipal confie à la Société Bois Joli SAS de Seyne les Alpes les travaux de broyage des rémanents de la coupe de réhabilitation du pâturage de la Vieille Cabane pour le prix de 6 000 € H.T. (1 500 € H.T. par jour x 4 jours) soit 6 600 € T.T.C.

Aménagements pastoraux 2023 Demande de prêt CRCA

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 35 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4,85 % pour assurer le paiement de la partie non subventionnée des travaux d'aménagements pastoraux (les études du CERPAM, l'intervention de l'architecte, l'ouverture de la piste d'accès à Valpousanne et les travaux de broyage).



LES ASSOCIATIONS



Subvention à l'Association « Vallée du Bès » Année 2023

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'Association « Vallée du Bès » une subvention de 300 € comme participation aux frais de création de l'album BD géologique « 300 millions d'années et un jour ».

Compte rendu d'activité et du bilan financier de l'Association « Tennis Club de Le Vernet » pour l'année 2023



LA VIE SCOLAIRE

Charges de fonctionnement 2022/2023 de l'école élémentaire de Seyne

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à la Commune de Seyne, sur le Budget 2023, la quote-part des charges de fonctionnement de l'école élémentaire de Seyne fréquentée par 3 élèves de Le Vernet au cours de l'année scolaire 2022/2023, soit **2 400 €**.

Forfaits de ski inter-stations

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 51 € par forfait au prix de l'acquisition du forfait de ski inter-stations hiver 2023/2024 pour tous les enfants mineurs résidant de manière permanente sur le territoire communal au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu d'activité et du bilan financier de l'association du « Tennis Club de Le Vernet » pour l'année 2023, établi le 16 octobre 2023 par son Président, M. Maurice Malaval.

LES MANIFESTATIONS MUNICIPALES 2024

LE GÂTEAU RÉPUBLICAIN

Samedi 6 janvier

LA FÊTE DE LA SAINT PANCRACE

Dimanche 19 mai

L'INAUGURATION DE LA MAIRIE

Dimanche 14 juillet

LA FÊTE DE LA TRANSHUMANCE

Mardi 6 août

LA FÊTE DE LA PÊCHE

Samedi 10 août

LA FÊTE DE LA MONTAGNE

Mardi 13 août



LA FÊTE DU VILLAGE

Mercredi 14 août

L'ANCHOIADE

Jeudi 15 août

LA FÊTE DU RETOUR

Samedi 7 septembre

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914-1918

Lundi 11 novembre

LE REPAS DES AÎNÉS DU VILLAGE

Novembre

